

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

RUBIS BLOCK

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: CH-2015-0024

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: CH-0013753-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	RUBIS BLOCK RACAN BLOC DF BLOC DF NAGTAG DIFE BLOC
---------------------------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation		CH-2015-0024
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		CH-0013753-0000
Date de l'autorisation		29/09/2015
Date d'expiration de l'autorisation		01/07/2026

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	LODI SAS
Adresse du fabricant	Parc d'activités des 4 routes 35390 Grand-Fougeray France
Emplacement des sites de fabrication	Parc d'activités du Pays du Grand Fougeray Espace Nord 24 et 26 rue des Pionniers 35390 Grand-Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Difenacoum
Nom du fabricant	Pelgar International Ltd
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane Industrial Estate, Newman Lane, Alton Hampshire GU34 2QR Alton Hampshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Prqazska 54, 280 02 Kolin Tchéquie

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	substance active	56073-07-5	259-978-4	0,005

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB – Appât sous forme de bloc (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée { 1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger: }.</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le rapporter au point de vente. Éliminer le récipient dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le rapporter au point de vente..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Souris domestiques et/ou rats - utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides - intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: autre: Adultes & juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes & juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations de l'appât:- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats - Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : - Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres - Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : - Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres - Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Appâtage permanent Rats - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres

	<p>Souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres - Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Blocs de 20-30 g conditionnés dans des sachets individuels en PE ou PP ou en vrac (non emballé individuellement). Sont ensuite emballés dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - seaux en PE ou PP de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - stations d'appât pré-remplies en PP, PVC ou PS emballées dans des boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5 kg. <p>Les blocs en vrac sont ensuite emballés dans des boîtes en carton avec doublure en PE de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ;</p>

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Appâtage permanent

- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Appâtage permanent

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Souris et/ou rats - utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides - Extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: autre: Adultes & juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes & juvéniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour de bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Formulations de l'appât:- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : - Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres - Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Appât:</p> <p>Rats - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres</p> <p>Souris : - Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres - Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres</p> <p>Appaâtage permanent</p> <p>Rats - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres</p> <p>Souris : - Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres - Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres</p> <p>Terriers</p> <p>Rats - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par terrier - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par terrier</p>

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Blocs de 20-30 g conditionnés dans des sachets individuels en PE ou PP ou en vrac (non emballé individuellement).</p> <p>Sont ensuite emballés dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - seaux en PE ou PP de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - stations d'appât pré-remplies en PP, PVC ou PS emballées dans des boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5 kg. <p>Les blocs en vrac sont ensuite emballés dans des boîtes en carton avec doublure en PE de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ;</p>

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement [Non applicable si clairement autorisé selon l'addendum 4].

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Appâtage permanent

- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

Point d'appât couvert

Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles

Terriers

- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

[Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Appâtage permanent

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

Terriers

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Rats - utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides - Zones ouvertes extérieures et décharges extérieures

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes & juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations de l'appât:- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats - Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Appât: Rats - Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Appâtage permanent Rats - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres

	<p>Terriers</p> <p>Rats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par terrier - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par terrier
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Blocs de 20-30 g conditionnés dans des sachets individuels en PE ou PP ou en vrac (non emballé individuellement).</p> <p>Sont ensuite emballés dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - seaux en PE ou PP de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - stations d'appât pré-remplies en PP, PVC ou PS emballées dans des boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5 kg. <p>Les blocs en vrac sont ensuite emballés dans des boîtes en carton avec doublure en PE de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ;</p>

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Appâtage permanent

- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

Point d'appât couvert

Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles

Terriers

- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

[Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.3.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Appâtage permanent

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

Terriers

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

4.3.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Rats – utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – égouts

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: brown rat Stade de développement: autre: -
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Egouts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Forte infestation: 100 grammes tous les 5m. - Faible infestation: 100 grammes tous les 10m. Nombre et fréquence des applications: Forte infestation: 100 grammes tous les 5m. - Faible infestation: 100 grammes tous les 10m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Blocs de 100g avec crochet ensuite emballés dans des : - seaux en PE ou PP de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5,5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - boîtes en carton avec doublure en PE de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.4.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

[Si la politique ou la législation nationale l'exige]

Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.

N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.4.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'utilisation

Tableau 5. Souris domestiques – utilisateurs professionnels sans permis – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: autre: Adultes & juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts

	Description détaillée: Formulations de l'appât:- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Appât: - 20-30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Blocs de 20-30 g conditionnés dans des sachets individuels en PE ou PP ou en vrac (non emballé individuellement). Sont ensuite emballés dans des : - seaux en PE ou PP de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - stations d'appât pré-remplies en PP, PVC ou PS emballées dans des boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5 kg. Les blocs en vrac sont ensuite emballés dans des boîtes en carton avec doublure en PE de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ;

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.5.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.5.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6. Description de l'utilisation

Tableau 6. Rats - utilisateurs professionnels sans permis - Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes & juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations de l'appât:- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres.

	<p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: - 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Blocs de 20-30 g conditionnés dans des sachets individuels en PE ou PP ou en vrac (non emballé individuellement).</p> <p>Sont ensuite emballés dans des :</p> <p>- seaux en PE ou PP de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ;</p> <p>- boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ;</p> <p>- stations d'appât pré-remplies en PP, PVC ou PS emballées dans des boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5 kg.</p> <p>Les blocs en vrac sont ensuite emballés dans des boîtes en carton avec doublure en PE de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ;</p>

4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.6.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.6.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.7. Description de l'utilisation

Tableau 7. Souris domestiques et/ou rats – utilisateurs professionnels sans permis – Extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: autre: Adultes & juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes & juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Formulations de l'appât:- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.- Points d'appâts couverts et protégés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : - Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres - Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Dilution (%): 0

	<p>Nombre et fréquence des applications: Appât:</p> <p>Rats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres <p>Souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres - Faible infestation : 20-30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Blocs de 20-30 g conditionnés dans des sachets individuels en PE ou PP ou en vrac (non emballé individuellement).</p> <p>Sont ensuite emballés dans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - seaux en PE ou PP de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ; - stations d'appât pré-remplies en PP, PVC ou PS emballées dans des boîtes en carton de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5 kg. <p>Les blocs en vrac sont ensuite emballés dans des boîtes en carton avec doublure en PE de 1, 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, 7, 7.5, 8, 8.5, 9, 9.5, 10 kg ;</p>

4.7.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.7.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.7.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.7.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.7.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.7.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels sans permis

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixées au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (nitril, EN374).

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

[...] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (nitril, EN374).

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.

Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels sans permis

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- A usage professionnel uniquement.

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Pour les professionnels formés uniquement.

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance.

Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

-
- o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
 - Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
 - Ne pas provoquer de vomissement.
 - En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
 - Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
 - Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Rapporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants peuvent prendre de 4 à 10 jours pour être efficaces après la consommation effective de l'appât.
 - Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à mains nues, utiliser des gants ou utiliser des outils tels que des pinces pour les jeter.
 - Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.
- [Le cas échéant, en vertu de l'annexe III du règlement CLP] L'emballage du produit a été testé pour la résistance des enfants.